

PETIT JOURNAL DE LA COMMUNE DE JANAILLAT

JUIN 2023



Paysage après la pluie

LETTRE D'INFORMATION COMMUNE DE JANAILLAT

L'annonce par le Gouvernement d'importantes hausses sur les produits pétroliers, l'électricité, le gaz ainsi que les matières premières, pour l'année 2023, nous a obligés à être très prudents pour l'élaboration du budget communal.

Grâce à une gestion saine lors des années écoulées, nous avons pu prévoir, sans grande difficulté, un budget principal de fonctionnement équilibré. Il en est de même pour le budget investissement particulièrement important cette année avec le lancement de la réparation du toit de l'église.

Le budget eau est également en équilibre ce qui nous permet d'envisager avec sérénité le coût des travaux de sectorisation et de chloration de l'eau. Dans ce cadre les travaux retardés par la conjoncture actuelle ont enfin débuté et devraient être terminés à l'automne.

Pour ce qui concerne l'église, toutes les demandes d'aides ont été faites. Nous sommes éligibles à la DETR mais il faut attendre le résultat de l'appel d'offres, lancé fin Mai, pour savoir la somme qui nous sera attribuée.

Le département a accordé une aide de 15 000 € qui est le maximum possible.

L'art français attend également le résultat de la consultation pour se prononcer.

Dans le même temps, nous avons monté un dossier de mécénat avec le soutien de la fondation du patrimoine. La signature de la convention doit intervenir au cours de l'été. Elle nous permettra de solliciter les entreprises et les particuliers pour soutenir notre projet. Pour les personnes imposables, des diminutions significatives d'impôts sont prévues à hauteur de 75% pour les entreprises et 60% pour les particuliers en fonction des sommes versées. Le lancement de la collecte débutera après la signature de la convention.

Nous avons également prévu la réfection des routes sur une longueur de 1,5 km, à Soulier, Le Masfaraud et les Buis. De plus, grâce à un reliquat de DETR 2022 nous allons intervenir sur les routes moins dégradées avec du point à temps. Nous utiliserons aussi comme chaque année, du Compomac afin de boucher les plus gros trous qui se sont formés durant l'hiver.

Suite à une décision communautaire, il a été décidé d'apporter une aide pour la rénovation des logements vacants. La COMCOM s'engage à effectuer l'ensemble des travaux à ses frais et en contrepartie elle sera bénéficiaire de toutes les aides possibles. Pour le reste dû, elle touchera l'intégralité des loyers jusqu'à apurement des comptes. Nous sommes concernés par ce projet pour le logement de l'école qui est à rénover entièrement. Si nous sommes retenus, c'est une opération blanche pour la commune.

A l'approche de l'été, suite à des prévisions pessimistes sur les réserves en eau potable, la Préfecture a déjà pris des mesures de limitation de consommation. L'arrosage est interdit de 8 heures à 20 heures. Soyons sérieux et ne gaspillons pas cette ressource afin d'éviter la pénurie.

Dans le même ordre d'idée, un message de mise en garde contre les risques provoqués par les fortes chaleurs et les conséquences qui en découlent a été émis. Il est impératif de s'y conformer pour éviter de graves ennuis de santé.

En respectant toutes ces règles, nous pouvons espérer passer un été dans les meilleures conditions possibles.

Nous nous excusons pour la parution tardive du journal mais l'orage du 13 juin 2023 a détruit notre matériel informatique.

Bonnes vacances et bonne santé à tous.

Le Maire
Raymond DUBREUIL

BUDGET

Année 2023

Le budget principal de fonctionnement s'équilibre à 544 915,48 € en recettes et en dépenses.

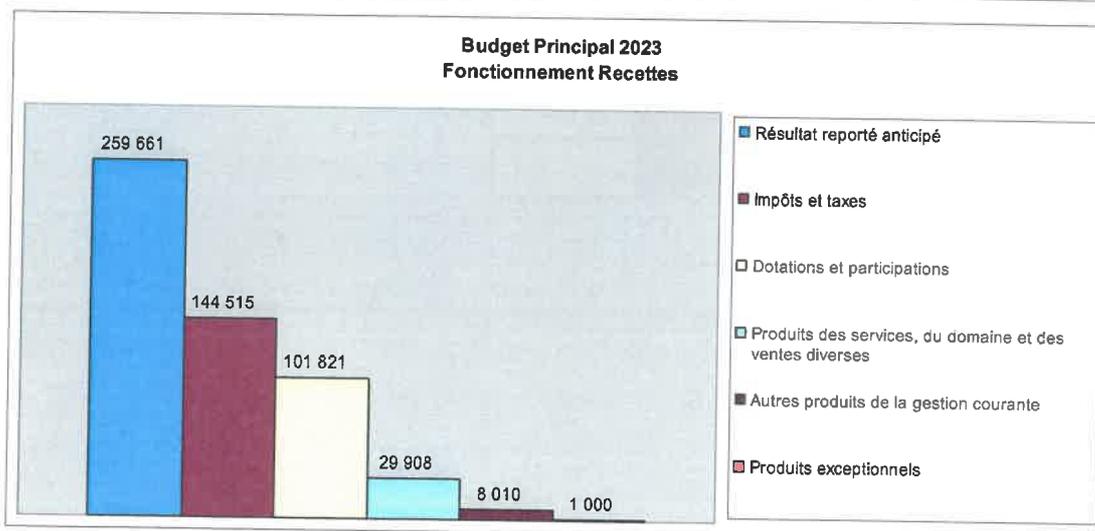
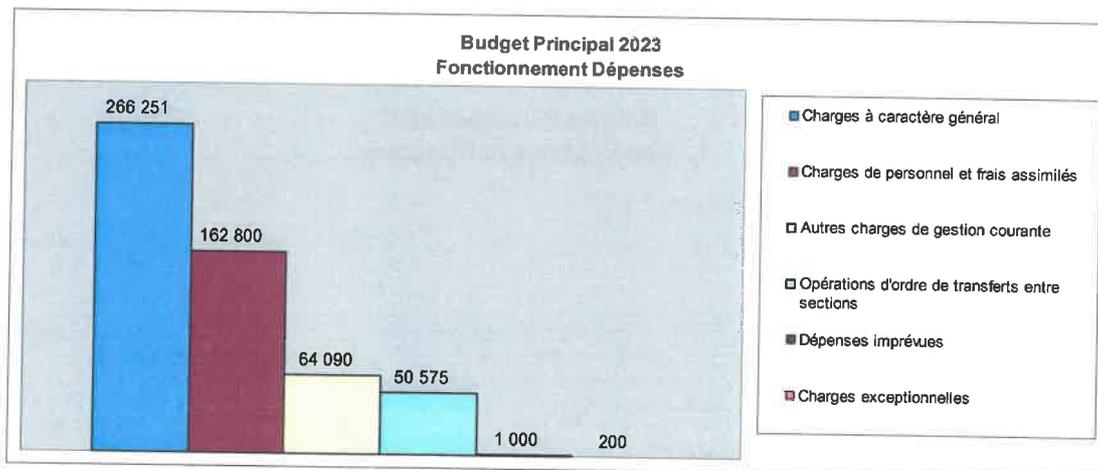
Les principales dépenses sont :

- les charges à caractère général (énergie, fournitures, voirie) ;
- les charges de personnel et frais assimilés ;
- les charges de gestion courante dont les subventions aux associations.

Par faire face à une hausse des dépenses d'énergie et d'électricité, le conseil municipal a décidé de prévoir une augmentation conséquente de ces dépenses pour anticiper cette hausse.

Les principales recettes sont :

- La taxe sur les pylônes électriques
- Les prestations de service public (la poste)
- Les revenus des immeubles
- les impôts dont taxes foncières ;
- les dotations.



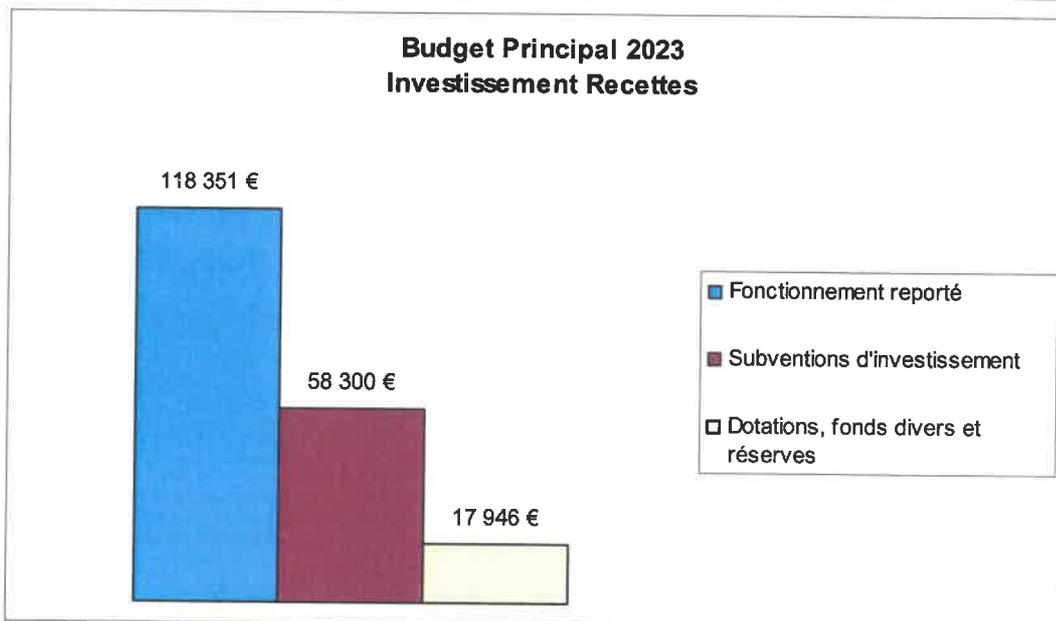
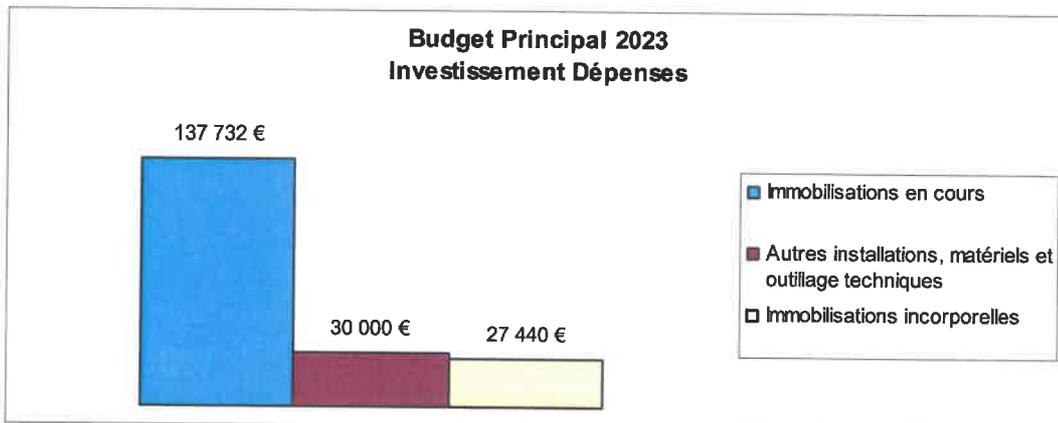
Le budget principal d'investissement s'équilibre à 195 172,30 € en recettes et en dépenses

Les principales dépenses sont :

- l'achat d'outillage et de matériels ;
- les réparations diverses ;
- Les travaux.

Les principales recettes sont :

- les subventions de l'Etat ;
- le fonds de compensation de la T.V.A.



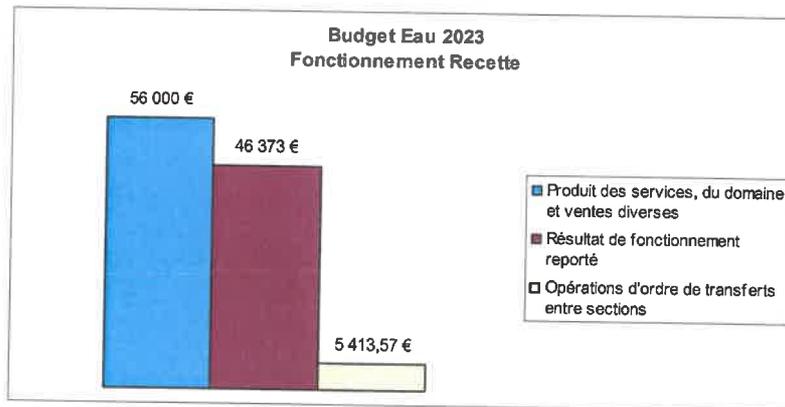
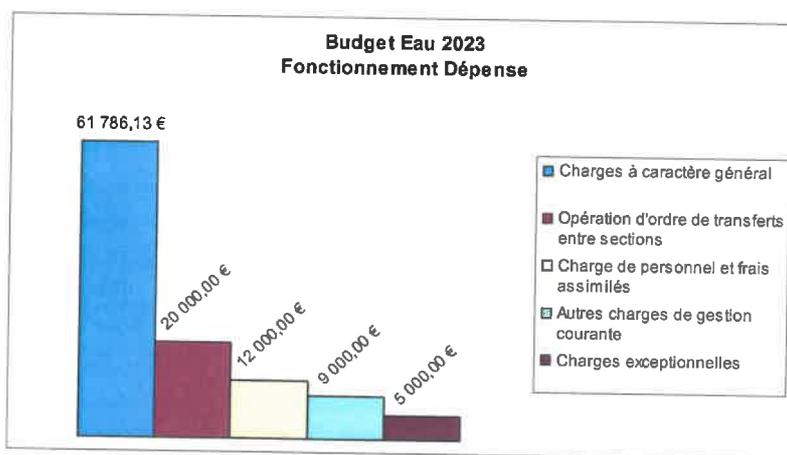
Le budget eau de fonctionnement s'équilibre à 107 786,13 € € en recettes et en dépenses.

Les principales dépenses sont :

- les charges de gestion courante ;
- les charges de personnel

Les principales recettes sont :

- la vente de l'eau ;
- Redevance pour la pollution ;
- la location des compteurs.



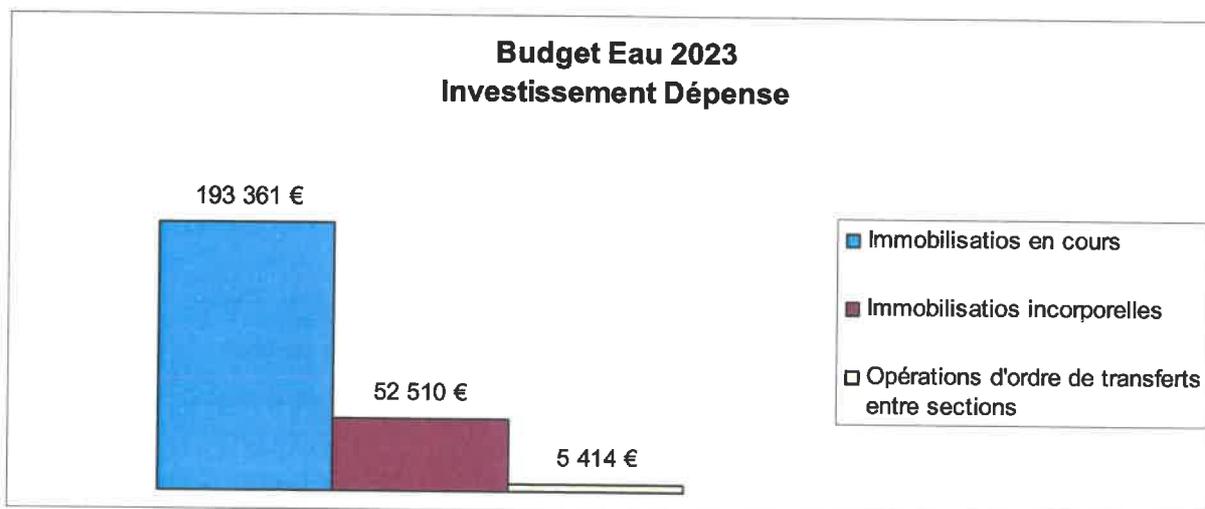
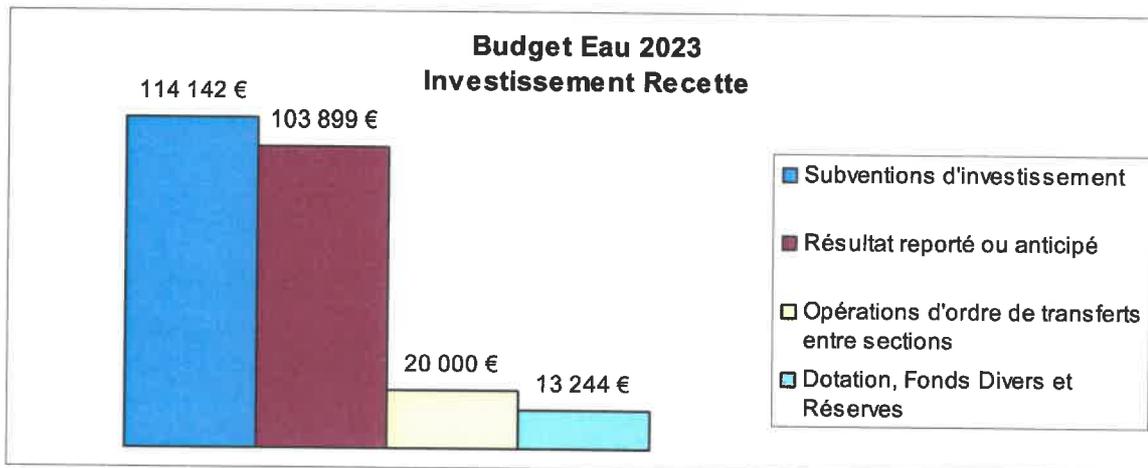
Le budget eau d'investissement s'équilibre à 251 284,89 € en recettes et en dépenses.

Les principales dépenses sont :

- la principale dépense est la chloration et la sectorisation du réseau d'eau potable pour la mise en conformité préconisée par l'ARS.

Les principales recettes sont :

- Les principales recettes sont les subventions accordées.



Tarif de l'eau pour 2024

- Abonnement : 65 € ;
- Consommation de 0 à 200 m³ : 1,50 € le m³ ;
- Consommation au-delà de 200 m³ : 0,80 € le m³ ;
- Redevance pollution : 0,23 € m³.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte une augmentation sur le m³ consommé de 0,10 € soit un tarif de 1,40 € le m³, de 0 à 200 m³ et de 0,05 € soit un tarif de 1,75 € le m³ au delà de 200 m³ pour l'année 2024.

IMPOTS

Taux d'imposition pour 2023

Le conseil municipal décide de reconduire les mêmes taux d'imposition que l'année précédente à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 33,86 %
- Taxe foncière non bâti : 64,86 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 11.88 %

La base de calcul a augmenté de 7 %. La Communauté de Communes va augmenter son impôt sur la taxe foncière de 3 points pour pallier aux différentes augmentations qui lui incombent. Par contre la commune n'augmente pas ses taux d'imposition.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES	300 €
ACCA	300 €
ASSOCIATION GYM	300 €
ANCIENS COMBATTANTS	300 €
LES JEUNES SAPEURS POMPIERS	100 €
SECOURS POPULAIRE	50 €
LE THEATRE DE LA VAUZELLE	100 €
LES LOUPIOS DU THAURION	100 €
LES AMIS DE L'ECOLE DE MASBARAUD	100 €
AAPMA DE LEYRENNE	40 €
GVA PONTARION	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
MOTARS SOLIDAIRES	50 €
FONDATION DU PATRIMOINE	60 €

EGLISE



La mairie a fait paraître l'annonce pour que les entreprises répondent au marché, elles ont jusqu'à mi juillet pour remettre leurs offres.

L'analyse des offres sera réalisée par le maître d'œuvre Spirale en accord avec la mairie.

La réfection du toit de l'église va se définir comme suit :

- La toiture principale sera rénovée en tuiles canal, la nef en ardoises épaisses et la partie basse en tuiles plates.
- reprise de la porte d'entrée ;
- changement de la porte de la sacristie ;
- électrification des cloches ;
- mise en place d'un paratonnerre.



Vous trouverez, pour ceux qui le souhaitent, un bulletin de don pour la réfection du toit de l'église.

Le lancement du mécénat se fera le vendredi 21 juillet 2023 à la salle Yves Faury à 18 heures.

Toutes personnes voulant participer à cet événement doit se faire inscrire auprès de la mairie avant le 17 juillet 2023.

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 de don au = 21 € de retombées patrimoniales économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

► Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contact



FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Limousin
80 avenue Baudin
87000 Limoges
05 55 08 17 52
limousin@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE DE JANAILLAT
6 route de Bosmoreau-les-Mines
23250 JANAILLAT
05 55 64 40 99
mairiejanaillat@wanadoo.fr

► Nos partenaires



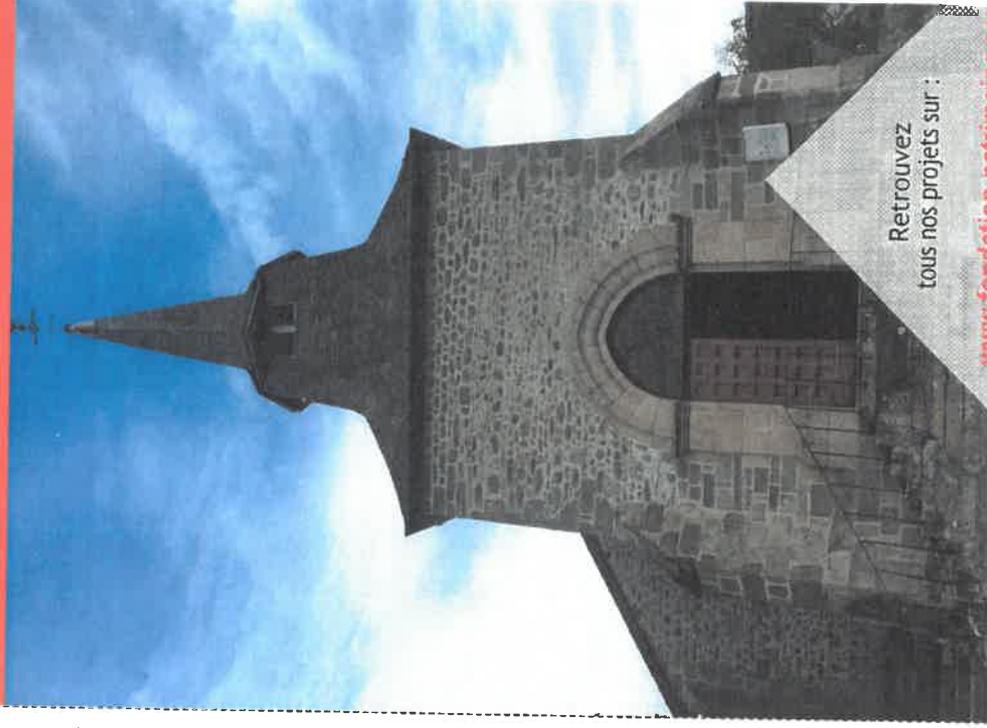
la CREUSE
le Département



JE DONNE !

AIDEZ-NOUS À RESTAURER L'ÉGLISE SAINT-SATURNIN DE JANAILLAT

Creuse (23)



Retrouvez
tous nos projets sur :

www.fondation-patrimoine.org

© Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Janaillat - Document généré par PrintFurx - Ne pas jeter sur la voie publique

Participer à la sauvegarde d'un patrimoine religieux

LE PROJET

Depuis de nombreuses années, la toiture de cet église non protégée est en très mauvais état. De fait les ardoises du clocher sont grandement détériorées, quand la couverture en tuiles de la nef et de la chapelle est détériorée par le gel, provoquant d'importantes infiltrations d'eau.

Le programme de travaux entrepris va donc permettre de remettre entièrement à neuf la toiture. Il se décomposera ainsi :

- Restauration du clocher en ardoise sur la partie haute et en petite tuile sur la partie basse
- Restauration du toit de la nef et de la chapelle en tuiles canal
- Restauration de la porte d'entrée dans la partie basse et remplacement de la porte de la sacristie
- Mise en place d'un paratonnerre et électrification de la cloche.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint Saturnin de Janailiat dépendait de l'abbaye de Bénévent.



Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Saturnin de Janailiat (23)

et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.



Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/8766
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Janailiat

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant :

Nom ou société :

Adresse :

Code

postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	123 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

FIBRE ET RESEAU ELECTRIQUE

L'entreprise CARRE est intervenue sur la commune pour implanter des poteaux et effectuer des tranchées en vue de l'installation de la fibre prévue en 2024.

Elle a en charge également le remplacement des poteaux béton en très mauvais état sur les lignes moyennes tension (20 000 volts) entre Janaillat et Le Theil.

RIDEAUX MAIRIE



L'entreprise Braconne a installé les volets roulants et changé la porte arrière de la mairie.

Ces installations apportent plus de sécurité pour les locaux.

RESERVE DE LA MAIRIE

Les agents techniques municipaux rénovent actuellement la réserve de la mairie.



REFECTION DES ROUTES

Un reliquat de DETR de l'année 2022 a été accordé pour une somme de 28 800 €. Le conseil municipal envisage d'utiliser cette somme pour l'achat de PATA (point à temps automatique) qui permettra d'entretenir les routes les plus dégradées par des nids de poule ou des arrachements.

En plus de cet emploi de PATA, la commune envisage la réfection des routes de :

- SOULIERS - LA VACHERRESSE (500 m) ;
- LE MASFARAUD (500 m) ;
- LES BUIS (500 m).

CHLORATION ET SECTORISATION

Les travaux de chloration et sectorisation sont en cours, tout le réseau hydraulique des captages de Bellesauve, Souliers, Lavauzelle et Peyrat sont réalisés.



RANDONNEES PEDESTRES

Une randonnée suivi d'un repas « tartiflette » organisée par le club de gym a eu lieu le 15 avril 2023, elle a connu un vif succès, 65 convives étaient présents.



JANAILLAT EN FÊTE

Le comité des fêtes vous informe

L'association Janaillat en Fête poursuit ses activités afin d'offrir à la population des temps de rencontre, de loisirs et d'échanges.

Atelier peinture :

Depuis le mois de février, un atelier d'initiation à la peinture rassemble 8 personnes sous la houlette de Mme Schlappi Joelle, à raison d'une séance par mois. La saison se termine bientôt mais reprendra en septembre.



Concours de belote :



Le concours s'est tenu le 25 mars et a rassemblé 40 concurrents, chaque équipe a reçu un lot.

Pétanque :

Depuis le mois d'avril un mardi sur deux sur le terre-plein aménagé devant le cimetière.

Le 8 juin le terrain de boules a été remis en état, il est prêt à recevoir les amateurs.



Fête des voisins :

Le 2 juin la fête des voisins a rassemblé 54 convives autour d'un repas animé par le groupe musical « la Bonne Mémoire »



Projets :

Chacun est invité à participer aux manifestations à venir :



Possibilité de manger : rendez-vous à 18h30
Apéritif offert par La Mairie
Buffet froid (19€)

Inscription obligatoire pour le repas jusqu'au 17 juillet 2023 au 06 70 21 13 41



Inter village Janaillat / Sardent en match retour le 22 juillet, à l'étang de Masmangeas, 14h00.

Les personnes souhaitant s'inscrire pour l'équipe peuvent le faire auprès de la mairie.



Un atelier couture, tricot et crochet est prévu le samedi 8 juillet 2023 à 14H30, à la salle des fêtes, les personnes ayant des connaissances peuvent venir montrer leur savoir à celles et ceux qui sont novices. Un échange de savoir est attendu dans la joie et la bonne humeur afin de partager un moment convivial.

- La Dictée : proposition d'une dictée publique fin septembre pour tous les passionnés d'orthographe
- Randonnée en octobre
- Des après midi jeux de société
- Repas d'automne en novembre
- Goûter de Noël en décembre

Les idées ne manquent pas au comité des fêtes de Janaillat et 2024 verra plusieurs temps forts comme l'organisation d'une brocante, d'un marché aux plants, des festivités en lien avec le comité de jumelage.

BALL TRAP



Le traditionnel ball-trap aura lieu le 29 et 30 juillet au stade de la commune.

XL IMPRESSION

Stéphane, après 28 années à Bordeaux, vous accueille encore mais pas comme dans le temps jadis

XL IMPRESSION

FROM DE LA CRÉUSE

Hé bah, il vous imprime toujours des beaux vêtements : T-shirts, sweats, casquettes, sacs et plein d'autres merveilles !

05.55.64.79.55
23250 JANAILLAT
xlimpression@wanadoo.fr
WWW.XLIMPRESSION.COM

La société XL Impression s'est implantée à Lafaye récemment. Elle est en mesure d'imprimer sur des textiles, des dessins, des photos ou des textes.

CEREMONIE DU 8 MAI

La traditionnelle cérémonie du 8 mai s'est déroulée en présence de Monsieur Daniel Marcelaud président départemental des Anciens Combattants, Madame Edith Aléonard, présidente de la section Janailat – Aulon des Anciens Combattants, Monsieur Robert Deshaires, porte drapeau.

Après lecture des textes rédigés par le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, et Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants, et de celui rédigé par l'UFAC, deux gerbes ont été déposées au monument aux morts en mémoire des victimes de guerre.



CEREMONIE DE PIERREFITTE

Le mercredi 7 juin 2023 un hommage à Edmond REUTER en présence de ses nièces, de plusieurs autorités et de nombreux habitants lui a été rendu. Après les discours officiels, deux gerbes ont été déposées au pied de la stèle.



CEREMONIE DE COMBEAUVERT :

Le dimanche 11 juin 2023, la cérémonie commémorant le massacre de Combeauvert a eu lieu en présence de plusieurs autorités. Mme Anne GEVERTZ, sous-préfète chargée de mission, Mr Jean-Jacques LOZACH, sénateur, Mme Catherine COUTURIER, députée de la Creuse, Mr Thierry GAILLARD et Mme DEFEMME Catherine, vice-présidents du Conseil Départemental, Mr LEGER

Les maires des communes voisines et de nombreux habitants de la commune étaient présents.



AIDE FINANCIERE DE L'ETAT. VELO ELECTRIQUE



Afin d'aider à la transition écologique, l'Etat a actualisé sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide financière :

- Les seuils d'éligibilité ont été augmentés, à partir du 1^{er} janvier 2023 pour couvrir 50% des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089€ en 2022).
- Si vous êtes majeurs, domiciliés en France et que vous possédez un revenu fiscal déclaré inférieur à 14 089€, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur le site. Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

SANTE PUBLIQUE

En cas de canicule cet été, des gestes peuvent vous sauver.

Prenez soin de vous.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 06 06 (appel gratuit)
meteo.fr #canicule

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

Pendant les fortes chaleurs Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

Évitez l'alcool! Mangez en quantité suffisante Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps Donnez et prenez des nouvelles de vos proches Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 06 06 (appel gratuit)
meteo.fr #canicule



« L'ESCAPADE CREUSOISE » : gîte 4-6 personnes

Dans un petit hameau à la campagne, venez profiter d'un logement de 70m², aménagé dans une grange rénovée, pouvant accueillir 4 à 6 personnes. La piscine des propriétaires (10m x

4m) en face du gîte, vous sera accessible à volonté ainsi que son espace détente (salon extérieur, chaises longues).

Vous disposerez

- d'un espace de vie de 30m² très lumineux avec coin salon avec 2 canapés (convertibles) , cuisine aménagée tout confort et coin repas



- une chambre avec un lit de 140 et un grand dressing
- une chambre avec 2 lits simples de 90 (+ lit tiroir)
- une salle de bains avec une grande cabine de douche, un meuble vasque et un WC



Vous apprécierez le charme de l'ancien et le confort du neuf dans ce gîte entouré de prés et de bois, permettant de nombreuses balades à pied, en VTT et des circuits en vélo sur les petites routes de Creuse.

- Envie de loisirs de plein air ? Vous trouverez ici une base idéale pour vos activités
- Envie de calme et de nature ? Vous pourrez vous ressourcer en découvrant les richesses du patrimoine local.

Le gîte se situe à 5 km des bourgs de Sardent et Pontarion où vous trouverez les commerces essentiels (boulangerie, supérette, pharmacie, médecin ...)

Un coin « jardin », avec salon de jardin, parasol et barbecue vous permettra de profiter de l'extérieur.

Derrière le logement, petits et grands pourront profiter d'une aire de jeux couverte



avec

- Terrain de pétanque
- Table de tennis de table
- Fléchettes
- Malle avec jeux d'extérieur



Un atelier vous permettra de stocker vélos, matériel de pêche ou autres. 3 VTT adultes sont mis à disposition ainsi que du matériel d'entretien et de réparation.



TARIFS :

	Nuitée	Semaine
Basse saison	50 euros	320 euros
Moyenne saison	60 euros	380 euros
Haute saison	70 euros	450 euros
Week end basse saison	160 euros	
Week-end haute saison	220 euros	

En option : Nettoyage, ménage : 50 euros et location de linge (draps) : à partir de 20 euros

Contact : 06 33 43 19 51 ou 06 81 39 32 20

bruno-baron@wanadoo.fr

ETAT CIVIL

Naissance



Le 04 décembre 2022 une petite fille se prénommant Valentine SERTILANGE – DUMAS est née au Masbarlot.

Le maire et le conseil municipal lui souhaitent santé et prospérité. Félicitations aux parents.

Mariage

Le 30 avril 2023, nous avons célébré le mariage de Monsieur GUEZI Mohamed et de Madame RAMU Nancy de Peyrat.

Le Maire et le conseil municipal adressent tous leurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.



Décès



PARIS Renée inhumée à Janaillat le 25 février 2023

MAREAU Michèle inhumée à Janaillat le 15 mars 2023

MERIGUET Maurice inhumé à Janaillat le 25 mars 2023

GATY André inhumé à Janaillat le 27 mars 2023

PEYNY Paulette inhumée à Janaillat le 11 avril 2023

BONTEMPS Marie inhumée à Janaillat le 06 juin 2023

SADLER France Andrée inhumée à Pierrevillers le
28 juin 2023 habitante d'Ennery née à Janaillat.

Le maire et le Conseil municipal adressent leurs condoléances aux familles des défunts.

